

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : Vignobles et bastides

Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens

SEANCE du 21 février 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 8

votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq,

le 21 février à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 17/02/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, DAVANT William, DUCOS Edilia,
QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absente et excusée : CLAVEROL Stéphanie

Représentée : VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

**Objet de la délibération : DELIBERATION Portant création d'un emploi permanent
d'Adjoint administratif à temps non complet catégorie C1
DEL2025_01**

La présente délibération annule et remplace la délibération DEL2024_44

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent en poste et de la nécessité de procéder à son remplacement afin d'assurer une continuité du service, il convient de créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.50 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C 1 au service administratif à compter du 01/03/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

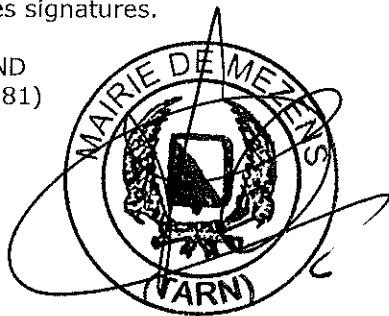
- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Lucie DUCOS, the secretary of the session.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi
de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Commune

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 21 février 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 8 le 21 février à 19 heures 00,
votants : 9 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 17/02/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absente et excusée : CLAVEROL Stéphanie

Représentée : VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 4 - Virements de crédits : information au conseil municipal du virement ordonnateur du 09/12/2024.
DEL2025_02

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, Monsieur le Maire a procédé le 09/12/2024 à un virement de crédits au chapitre 65 d'un montant de 2000.00 € sous la forme d'un virement ordonnateur. Un insuffisance de crédits apparaissait au chapitre 65 et ne permettait pas d'effectuer les derniers mandatement de l'exercice 2024. Ce virement de crédits de chapitre à chapitre tel que figuré dans le tableau ci-dessous a permis de réaliser les dernières écritures comptables de l'exercice 2024.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2000.00 € 2000.00 €	
D 6558 : autres contributions obligatoires TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		2000.00 € 2 000.00 €

Cette décision de virement de crédits a été transmise au représentant de l'État, puis au comptable public. Comme pour toute délégation, l'ordonnateur doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires de l'assemblée délibérante.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement ordonnateur du 09/12/2024.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2° adjointe au Maire

